

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1157

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Déchets - Vente d'une benne à ordures ménagères à la société Renault Trucks

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Isabelle Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1157**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Déchets - Vente d'une benne à ordures ménagères à la société Renault Trucks

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon possède un parc de 220 véhicules poids lourds dont 130 bennes à ordures ménagères. Dans le cadre du plan de renouvellement associé, des réformes sont réalisées et les véhicules sont valorisés selon différents axes :

- vente par l'intermédiaire d'un site de vente aux enchères à destination des professionnels et des collectivités territoriales (Agorastore),
- récupération de pièces (valorisation des pièces d'occasion) et valorisation matière,
- coopération décentralisée,
- vente de gré à gré.

L'orientation est déterminée en fonction de l'état mécanique du véhicule réformé, de sa valeur d'amortissement, des conditions du marché (acheteurs potentiels/coût de vente estimé) et des modalités logistiques nécessaires pour mener à bien cette mission.

Le moteur de l'une des bennes à ordures ménagères de la Métropole est hors service. La réparation du véhicule a fait l'objet d'un devis à hauteur de 25 000 €.

Le véhicule n'est plus en mesure de rouler et est stocké chez Renault Trucks, prestataire de la Métropole. Celui-ci a fait part de son intérêt pour l'acquisition du véhicule.

La cession du véhicule, à titre onéreux, semble ainsi la solution la plus adaptée et la plus fonctionnelle, le prix proposé étant cohérent au regard de son état mécanique.

II - Désignation du bien cédé

Le bien cédé est une benne à ordures ménagères immatriculée DD-187-ZF au 17 mars 2014, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Numéro du parc	Marque et type	Numéro de série	Kilométrage	Roulant (oui/non)

A190	BOM 19 t voies étroites - châssis Renault Trucks / équipement SEMAT	VF644AHH000007748	93 000 kms	non
------	--	-------------------	------------	-----

III - Conditions de la vente

Il est proposé que le véhicule soit cédé par la Métropole à Renault Trucks pour un montant de 10 800 € ;

Le conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, à titre onéreux, de la benne à ordures ménagères 19 t PVI immatriculée DD-187-ZF à la société Renault Trucks, pour un montant de 10 800 €.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à ladite vente, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 10 800 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2022 - chapitre 77 - opération n° 6P25O2499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-273856-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
